

Rapport d'Orientations Budgétaires 2025 Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) de Linselles

Conformément à l'article L 2312-1 du code général des collectivités territoriales, modifié par l'article 107 de la loi NOTRe 2015-991 (promulguée le 7 août 2015 et portant nouvelle organisation territoriale), la tenue d'un débat d'orientations budgétaires s'appuyant sur un rapport d'orientations budgétaires est obligatoire dans les communes de 3500 habitants et plus.

Chaque année, dans les 2 mois qui précèdent l'adoption du Budget Primitif, les administrateurs du C.C.A.S. sont ainsi invités à débattre, à partir du contexte financier et budgétaire, des orientations proposées pour l'élaboration du prochain budget, sur la base du présent rapport.

Le débat d'orientations budgétaires doit permettre à chacun des membres du CCAS d'échanger et de donner son avis, non seulement sur le bilan de l'année écoulée, mais également sur les projets pour l'année à venir, en l'occurrence 2025 et faire l'objet d'une délibération spécifique qui en prend acte.

Le rapport d'orientations budgétaires a pour objectifs d'apporter des informations sur l'évolution de la situation financière du Centre Communal d'Action Sociale, il précise les enjeux de la stratégie financière et les priorités de l'action du CCAS pour le prochain exercice budgétaire, et a pour objet de faciliter le débat sur les orientations budgétaires en vue du vote du Budget 2025, lequel devra avoir lieu avant le 15 avril 2025.

Le rapport d'orientations budgétaires (ROB) 2025 présente tout d'abord, le contexte, le bilan 2024 et les perspectives 2025 qui détermineront les priorités financières et budgétaires. Le projet de budget 2025 présenté a été élaboré avec sincérité et prudence. Comme chaque année, il est précisé que seuls des événements imprévus et d'ampleur significative sont susceptibles d'altérer les prévisions établies.

1 LE CONTEXTE

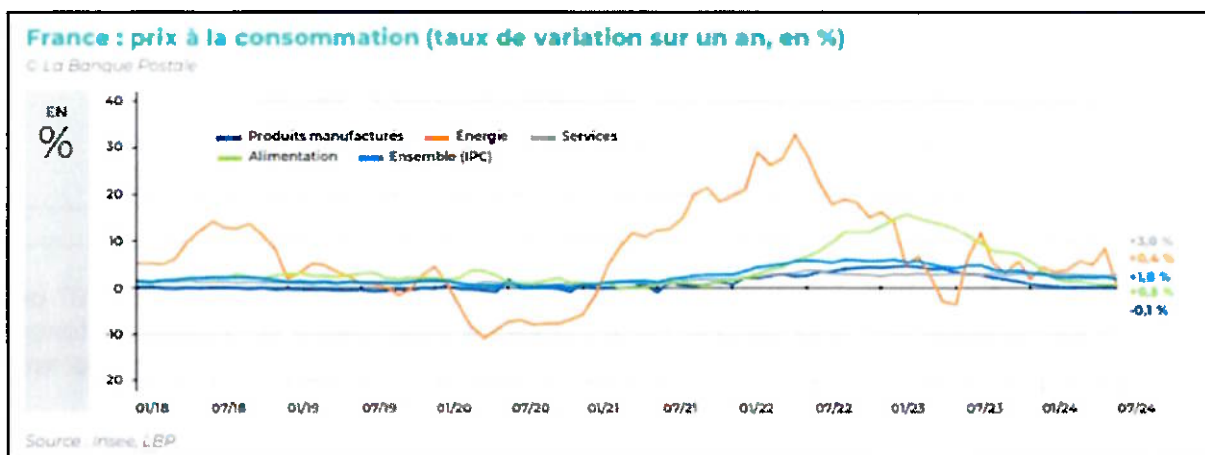
Le contexte économique national

Les perspectives économiques de la France sont proches de la moyenne de la zone euro, avec un taux de croissance estimé à 1,1% en 2024 et 1,2% en 2025 selon l'OCDE. L'hypothèse du Gouvernement pour le projet de loi de finances 2025 est de 1,1% pour chacune des deux années 2024 et 2025.

Évolution en %	2023	2024	2025
Croissance du PIB réel	1,1	1,1	1,2
Taux de variation des prix à la consommation (IPCH)	5,7	2,5	1,5
Taux de chômage (BIT, France entière, fin d'année)	7,5	7,6	7,3

Source : Banque de France, 17 septembre 2024

Le ralentissement de l'inflation se confirme. Selon les projections macro-économiques de la Banque de France (septembre 2024), l'inflation (indice des prix à la consommation harmonisé en moyenne annuelle) s'établit à 2,5% en 2024 et retomber à 1,5% en 2025, contre 5,9% en 2022 et 5,7% en 2023. Depuis 2020, l'acquis d'inflation cumulée s'établit ainsi à 17 %.



Le taux de chômage, en baisse continue du 3^{ème} trimestre 2021 (8%) au 1^{er} trimestre 2023 (7,1%) a connu depuis une légère remontée. Il s'établit à 7,6% au deuxième trimestre 2024. Les récentes annonces relatives à la multiplication des plans sociaux dans le secteur industriel et commercial soulignent la fragilité de la situation interne et le risque récessif.

Le contexte économique local

Conjoncture économique dans les Hauts-de-France

(Source : Tendances régionales, Banque de France Hauts-de-France, Août 2024)

La dernière étude de la Banque de France rend compte d'un ressenti des milieux économiques régionaux assez mitigé.

En août 2024, l'activité économique régionale a été principalement tirée par la croissance des services marchands, en partie grâce aux Jeux Olympiques.

Dans l'industrie, la production a globalement diminué dans un contexte de demande atone. Les évolutions sont divergentes selon les secteurs : corrigée des variations saisonnières, la baisse d'activité a été

marquée dans la fabrication des matériels de transports. A l'opposé, les entreprises des secteurs agroalimentaires, des équipements électriques, du textile et de la chimie ont vu leur production augmenter.

Dans le bâtiment, l'activité a légèrement augmenté en août, avec une croissance plus forte dans le gros œuvre que dans le second œuvre. Satisfaisants dans le second œuvre, les carnets de commandes continuent d'être jugés en dessous des attentes dans le gros œuvre.

Les difficultés de recrutement sont atténuées mais concernent encore plus du tiers des entreprises (contre la moitié l'an dernier à la même époque).

Le marché de l'emploi régional

(Source INSEE, note de conjoncture régionale, 2^{ème} trimestre 2024)

Fin juin 2024, le nombre d'emplois salariés s'établit à 2.138.300 dans les Hauts-de- France, en légère baisse par rapport au trimestre précédent (-0,1%), mais stable depuis un an. L'emploi salarié progresse dans l'industrie et les services non marchands, notamment dans la santé (+0,4%). Il recule dans le tertiaire marchand (immobilier, commerce et réparation de véhicules notamment), ainsi que dans l'agriculture et la construction (-0,5%).

Au 2^e trimestre 2024, le taux de chômage diminue de 0,2 point dans les Hauts-de- France, pour le second trimestre consécutif. Il s'établit désormais à 9 % de la population active (contre 7,3 % en France hors Mayotte), soit le taux le plus élevé des régions de France métropolitaine. Il est de 9,5% dans le Nord.

Le nombre de demandeurs d'emploi dans la région est orienté à la baisse, avec 508.880 demandeurs d'emploi inscrits à Pôle emploi en catégories A, B ou C au 2^{ème} trimestre 2024, soit 0,4 % de moins que l'an dernier à la même époque (-1 900 personnes). Dans le département du Nord, ce chiffre est en légère hausse depuis un an (+ 0,1%).

Là encore, les fermetures d'entreprises ou reports d'investissements annoncés récemment dans le département ou la région incitent à la prudence.

La situation financière de la Ville de Linselles

Grâce à une gestion fine et prudente depuis de nombreuses années, la Ville de Linselles a conservé une situation financière saine qui lui permettait jusqu'ici de poursuivre la mise en œuvre des priorités du mandat, tant en matière d'investissement que de services publics.

Cette poursuite va se complexifier avec l'annonce de la baisse des dotations qui risque de dégrader nos équilibres financiers. Il conviendra de continuer à faire preuve de vigilance et de réactivité. Les marges de manœuvre sont toutefois désormais très réduites.

La situation financière du CCAS de Linselles

La préparation du budget du CCAS s'inscrit donc dans un contexte contraint pour la Ville, principal financeur du CCAS. Dans ce contexte, les dépenses de fonctionnement seront pour autant maintenues afin de poursuivre les actions déjà menées par le CCAS.

Par ailleurs, le budget 2025 du CCAS augmentera avec l'intégration de nouvelles missions (santé, seniors et handicap) qui impacteront plus particulièrement les dépenses à caractère général.

Le CCAS a conservé, comme la ville, une situation financière saine. Néanmoins les évolutions du CCAS sont récentes et nécessitent de faire preuve de vigilance sur les projections budgétaires.

2 LES GRANDES MISSIONS DES CCAS

Le Centre Communal d'Action Sociale est un établissement public administratif. Son organisation, son fonctionnement et ses compétences sont régis par le Code de la famille et de l'action sociale. Il est administré par un conseil d'administration et dispose d'un budget propre.

Le CCAS met en œuvre la politique sociale décidée par les élus locaux en coordination avec les institutions publiques (Conseil Départemental, CAF, CPAM ...) et privées (associations...) Au-delà de ces obligations et de sa mission au titre de l'aide sociale légale, le CCAS conduit la politique sociale communale telle que décidée par les élus.

Les missions des CCAS sont définies par le code de l'action sociale et des familles. On distingue traditionnellement deux champs d'intervention des CCAS :

Au titre de l'aide sociale légale

Les prestations d'aide sociale légale sont des aides destinées à compenser certains déséquilibres financiers. Les conditions d'attribution d'une prestation d'aide sociale résultent des dispositions législatives ou réglementaires.

Le CCAS est chargé de constituer le dossier de demande et de le transmettre au représentant de l'Etat ou au Conseil Départemental pour instruction et décision. Dans ce cadre, il joue un rôle de « pré-instructeur » en assurant une mission d'accueil, d'information, d'orientation et d'accompagnement du demandeur (aide à la constitution du dossier, compilation des pièces justificatives, transmission à l'autorité en charge de la décision d'ouverture du droit).

Les demandes gérées par le CCAS portent essentiellement sur l'hébergement des personnes âgées ou handicapées, les obligations alimentaires, les demandes de carte d'invalidité, de stationnement ou la reconnaissance en qualité de travailleur handicapé, l'ASPA (allocation spéciale personnes âgées) et l'APA (Allocation Personnalisée d'Autonomie)

Par ailleurs, en matière d'obligations légales, le CCAS doit :

- Procéder à la domiciliation des personnes sans résidence stable dès lors qu'elles ont un lien avec la commune ;
- Tenir à jour un fichier des bénéficiaires d'une prestation sociale ;
- Conduire une analyse des besoins sociaux (ABS) de la population de la commune.

Dans le cadre de l'action sociale extra-légale

Au-delà de ces obligations et de sa mission au titre de l'aide sociale légale, le CCAS conduit la politique sociale communale telle que décidée par les élus.

Ainsi, c'est principalement dans le cadre de l'action sociale dite « facultative » ou extra-légale que s'exprime l'action sociale des communes, le code de l'action sociale ouvrant au CCAS un champ des possibles extrêmement large :

- Le CCAS anime une action générale de prévention et de développement social dans la commune ;
- Il intervient sous forme d'aides financières, remboursables ou non ;
- Le CCAS peut créer et gérer des établissements et services sociaux et médico-sociaux (services d'aide et/ou de soins à domicile, établissements d'hébergement pour personnes âgées, centres d'hébergement et de réinsertion sociale, centres locaux d'information et de coordination...) ainsi que les établissements et services d'accueil de la petite enfance (multi-accueil, crèches familiales, relais assistantes maternelles...).

Les interventions du CCAS concernent l'ensemble des personnes qui peuvent être en situation de fragilité, au-delà des seules personnes privées de ressources :

- Personnes âgées et/ou handicapées, enfants ;

- Actions auprès des personnes en emploi aux revenus modestes ;
- Accompagnement des familles/ personnes en difficultés financières, personnelles ou d'insertion ;
- Soutien aux personnes sans domicile, que cette situation soit pérenne ou accidentelle (domiciliation, hébergement d'urgence, accompagnement social ...) ;
- Mesures spécifiques à l'égard des personnes connaissant des difficultés d'écriture et/ou de lecture et/ou d'illectronisme ;

Les CCAS participent également aux différents dispositifs d'insertion sociale et professionnelle : organisation de chantiers d'insertion ou de chantiers école, partenariat avec Pôle Emploi, les missions locales ou maisons de l'emploi, actions de formations spécifiques, aide à la recherche d'emploi, actions conjointes avec les entreprises, etc.

Les CCAS sont aussi engagés dans les dispositifs de lutte contre les exclusions : fonds de solidarité pour le logement, procédure de surendettement, chèque d'accompagnement personnalisé, actions spécifiques pour l'accès à la culture et aux loisirs, etc.

Enfin, les CCAS ont investi largement la dimension « prévention » de leurs missions, en l'associant le plus souvent à une démarche éducative :

- Actions d'éducation à l'hygiène de vie, à la santé et à la nutrition ;
- Actions en matière de santé à destination des personnes âgées (maladies cardio-vasculaires, prévention des chutes...) ;
- Soutien à la parentalité ;
- Éducation budgétaire, prévention du surendettement ;

3 LES GRANDES ACTIONS DU CCAS DE LINSELLES EN 2024

• L'ACTION SOCIALE

Dans le cadre des aides légales et facultatives, les demandes les plus courantes portent essentiellement sur l'hébergement des personnes âgées ou handicapées et les obligations alimentaires, l'ASPA (allocation spéciale personnes âgées), l'APA (Allocation Personnalisée d'Autonomie), les demandes MDPH, la Couverture Santé Solidaire et Invalidité, l'aide au logement, les demandes de FSL et les demandes de retraites...

C'est 837 rendez-vous réalisés en 2024. (cf. rapport d'activité)

L'accueil social du CCAS répond avant tout à l'objectif de lutte contre le non-recours dans le cadre de la politique d'accès aux droits sociaux du Gouvernement. Les interventions du CCAS de Linselles concernent des personnes vulnérables et en situation de précarité sur la commune. Il intervient en complémentarité des acteurs de l'aide sociale (Conseil Départemental), du logement et de l'hébergement, de la santé, de l'accès aux droits (CPAM, CAF...) et les oriente vers les aides de droit commun.

Dans ce cadre, le CCAS a contractualisé des conventions avec des institutions tels que : CAF, CPAM, EDF, Iléo ...pour améliorer le service au public et les aides apportées. Il propose aussi de nombreuses permanences (UTPAS, CAD SAV, conciliateur, Mission Locale, CLCV, le Clic Relais Autonomie, la Mutuelle Citoyenne, logement, insertion ...) afin de renforcer le partenariat et favoriser la proximité des services pour les linsellois.

Le CCAS offre également une aide aux linsellois en situation d'impayés pour prévenir les situations de surendettement et les expulsions. Des courriers sont ainsi envoyés pour proposer un accompagnement par les agents d'accueil social.

Pour l'aide alimentaire, le CCAS travaille en étroite collaboration avec les associations caritatives du territoire (Restos du Cœur, St Vincent de Paul, l'Épicerie Solidaire, le Secours Catholique et Emmaüs) dont il faut souligner leur engagement sans faille pour répondre aux urgences repérées par le CCAS. Les restos du cœur soutiennent 89 familles dont 69 familles de Linselles.

Le CCAS accompagne, en partenariat avec SOLIHA, les personnes dans le cadre du logement d'urgence. Il établit aussi les demandes de domiciliations et les dossiers de Coordination Mobile Accueil Orientation si besoin (hébergement d'urgence).

En 2024, c'est 5 personnes qui sont domiciliées au CCAS de Linselles (2 sorties et 2 entrées).

A l'heure de la dématérialisation, où toutes les démarches administratives se réalisent via internet, le CCAS propose de l'aide au numérique, en proposant :

- Des outils adaptés à l'accueil pour accompagner les personnes à réaliser aux mêmes démarches administratives simples, financés dans le cadre d'un appel à projet UDCCAS.
- Des permanences réalisées par des bénévoles de l'association Emmaüs Connect pour accompagner le public dans le cadre de l'inclusion numérique. C'est 129 rendez-vous réalisés pour 33 personnes accompagnées en 2024.

En 2024, 3 temps de formation sur la santé ont permis d'aborder Doctolib, Ameli et mon espace santé.

Le CCAS participe aussi aux actions d'insertion et de retour à l'emploi avec les partenaires Linsellois (Service Jeunesse, PILE, Pôle Emploi, Maison de l'Emploi, Mission locale, Associations d'insertion ...).

• **LE LOGEMENT SOCIAL**

Au travers des nouveaux projets de logements sociaux, la Ville de Linselles cherche à mieux répondre aux besoins des familles modestes et permettre aux plus jeunes, comme aux plus âgés, d'avoir un parcours résidentiel adapté à Linselles

Le service logement est dorénavant géré par le CCAS afin de mieux articuler l'accompagnement social. Il participe aux commissions d'attributions organisées par les principaux bailleurs sociaux. Le service est aussi référencé Accueil Labelisé, il reçoit les demandeurs de logements sociaux afin d'enregistrer leurs dossiers sur le SNE (Système National d'Enregistrement) et de les informer du suivi de leurs demandes.

Ces rencontres permettent aussi de repérer des personnes en difficultés et de leur proposer un accompagnement social. Le service peut parfois intervenir auprès des bailleurs dans le cadre de la prévention des expulsions. Il peut établir des demandes auprès du Fonds Social pour le logement (FSL).

Un 0,5 ETP est consacré à cette mission, le temps passé pour la mission est de plus en plus important (accueil physique et téléphonique, vérifications et instructions des demandes ; relances pour manque de documents ; inclure les pièces scannées sur le serveur SNE ; conseils et explications aux candidats ; relations avec les bailleurs).

En 2024, c'est 26 % des contacts recensés au CCAS soit plus 8% par rapport à 2023 ;

C'est aussi 304 rendez-vous d'accueil labelisé réalisés.

65 nouvelles demandes et 30 renouvellements en 2024 ont été enregistrés dans le SNE.

On compte 30 Permanences et 77 rendez-vous avec l' élu en charge du logement et le service logement (jeudi de 17h à 18h30 sans rendez-vous et samedi de 11h à 12h30 sur rendez-vous.)

• **L'ACCOMPAGNEMENT DES PUBLICS FRAGILES**

Le CCAS est un interlocuteur bien identifié par les seniors linsellois et leurs familles. Il intervient auprès du CLIC relai autonomie Lys Tourcoing, du DAC, des différents organismes de soins et de maintien à domicile, des libéraux... pour leur permettre de rester chez eux le plus longtemps possible. Le CLIC prend également en charge l'accompagnement des situations complexes à domicile.

Le CCAS a un rôle primordial de veille auprès de la population vieillissante et/ou en situation de handicap, c'est pourquoi il développe un partenariat privilégié sur le territoire. Il gère aussi les demandes de portage

- des repas à domicile préparés et livrés par un prestataire (API) ainsi que les dossiers de demande de téléassistance (télé alarme). Il gère également les profils PassPass cartes de bus ilevia pour les seniors linsellois non imposables.

Le CCAS accompagne les familles pour les obligations alimentaires et traite les demandes d'aide sociale à l'hébergement et d'aide-ménagère.

Le CCAS travaille étroitement avec le service santé seniors handicap pour proposer des actions collectives aux seniors et contribue au repérage des situations d'isolement dans le cadre du registre des personnes vulnérables.

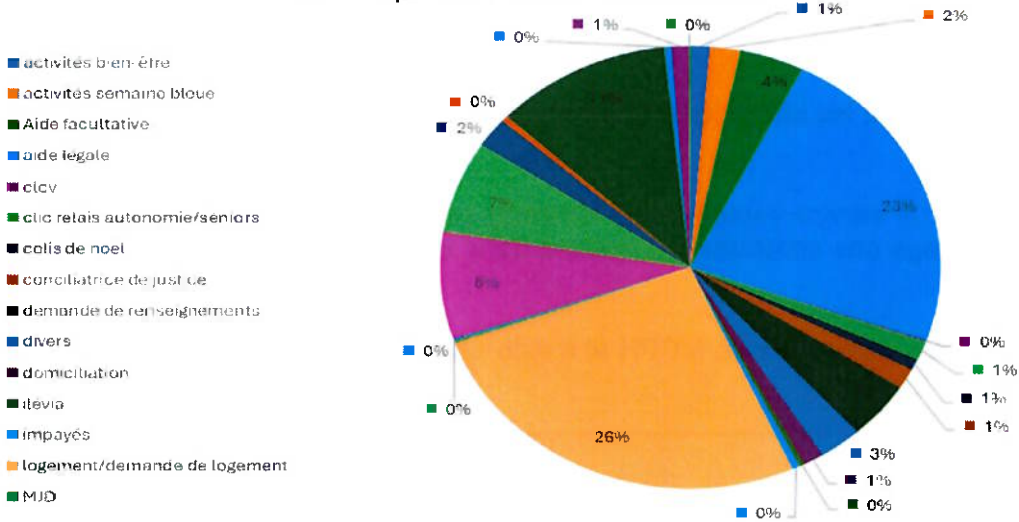
Le CCAS accompagne et instruit les demandes de MDPH et d'aide sociale des personnes en situation de handicap.

	2023	2024
Téléassistance	25 nouveaux dossiers 108 abonnés	17 nouveaux dossiers 109 abonnés
Repas à domicile à destination des personnes de plus de 65 ans et des personnes malades et/ou en situation de handicap sans limite d'âge	25 nouvelles demandes Une moyenne de 58 Repas par jour (77 personnes servies)	17 nouvelles demandes Une moyenne de 52 Repas par jour (66 personnes servies)
Clic Relais Autonomie Lys Tourcoing*	245 personnes aidées dont 122 nouvelles demandes en 2023	182 personnes aidées En niveau 1 87 dossiers En niveau 2 10 dossiers En niveau 3 79 dossiers

*Le CLIC est doté d'un niveau de labellisation de 3 niveaux.

- Niveau 1 : accueil, écoute, information, conseil orientation et soutien de proximité
- Niveau 2 : prolonge le niveau 1 par l'évaluation des besoins des personnes et l'élaboration d'un plan d'accompagnement
- Niveau 3 : prolonge le niveau 2 par la mise en œuvre et le suivi du plan d'accompagnement personnalisé et de son ajustement aux besoins de la personne âgée.

Statistiques des contacts CCAS 2024



Statistiques contact CCAS	
Année 2024	
Activités bien-être	47
Activités semaine bleue	75
Aide facultative	160
Aide légale	884
Clcv	3
Clic relais autonomie/séniors	53
Colis de Noël	32
Conciliatrice de justice	56
Demande de renseignements	162
Divers	106
Domiciliation	51
Ilévia	13
Impayés	19
Logement/demande de logement	1003
MJD	7
Mutuelle santé citoyenne	5
Ne concerne pas le ccas	301
Numérique	259
Partenaires extérieurs	84
Plan canicule	15
Portage de repas à domicile	439
Resto du cœur	19
Téléalarme	42
Urgence alimentaire	4
Total	3839

Nature	2024	
	Nombre	Montant
DOSSIERS ET SUIVIS		
Aide sociale à l'hébergement	10	
Obligation alimentaire	13	
Aide Personnalisée à l'Autonomie (APA)	15	
Revenu Social d'Activité (RSA)	1	
Aides Facultatives		
<i>Sous forme de tickets services</i>	6 paniers	
CAP Alimentation	7 familles	708€
<i>Aides aux restaurants du cœur (110 pains 2 fois par semaine et coquilles)</i>	69 familles	6900€
<i>Sous forme d'aide financière</i>		
Aide urgence		
Energie		
Loisirs Jeunesse (ACM)	5 familles	332€
Inscription aux clubs sportifs	0	
Chèques eau distribués	0	
DOSSIERS ET SUIVIS		
Autres demandes		
Caisse Primaire d'Assurance Maladie (CPAM)	74	
Caisse d'Allocations Familiales (CAF)	87	
Maison Départementale des Personnes en situation de Handicap (MDPH)	59	
Fond de Solidarité pour le Logement (FSL)	12	
Dossiers de surendettement	3	
Dossier de demande de protection pour majeur	0	
Dossier de demande de retraite du régime obligatoire	24	
Election de domicile au CCAS	5	
Nouvelles demandes	2	
Rdv Accompagnement Suivi social	837	
Rdv accueil labelisé logement	304	
Prévention des expulsions	2	
Expulsions prévues (enquête à destination du Juge pour audience)	9	
COURRIERS		
Impayés signalés EDF	41	
Impayés signalés ileo	66	
ORIENTATIONS VERS		
Partenariat Associations Caritatives	2 familles	
Resto du Cœur	27 familles	
Saint Vincent de Paul	2 familles	
Epicerie Solidaire Halluin (personnes inscrites)	8 familles	

4 BILAN BUDGET 2024 ET PROSPECTIVES POUR L'EXERCICE 2025

En 2025, le CCAS renforcera sa mobilisation dans la lutte contre les exclusions, l'isolement et l'assistance aux personnes vulnérables.

Dans le cadre de la réorganisation du CCAS démarrée dès 2022, le CCAS souhaite dorénavant intégrer toutes les missions d'accompagnement des personnes âgées, en situation de handicap et de la santé. En effet, le morcèlement des actions à destination de ces publics ne permet pas d'optimiser l'action municipale.

Dans ce contexte, il a été décidé d'intégrer le service seniors santé handicap au CCAS en janvier 2025 et d'intégrer ses dépenses au nouveau budget du CCAS. Il pilotera des actions collectives permettant la promotion de la santé, une meilleure prise en compte du handicap, le renforcement du lien intergénérationnel, la lutte contre l'isolement des personnes âgées, la prévention du bien vieillir et du répit des aidants. Il contribuera à l'évaluation de ces politiques.

En 2025, l'équipe du CCAS sera ainsi composée d'une directrice, de 2 agents d'accueil social, d'un chargé de mission santé seniors handicap et de 2 jeunes services civiques solidarités seniors, leurs indemnités seront à la charge du CCAS.

En ce qui concerne le chargé de mission santé handicap en poste actuellement, il sera mis à disposition du CCAS à titre gracieux par la Ville, il n'y aura donc pas d'impact en 2025 sur la masse salariale.

Sous l'autorité de la Directrice du CCAS, il participera à l'élaboration et à la mise en œuvre opérationnelle des politiques en matière de santé, de handicap et de lutte contre l'isolement des personnes âgées.

En 2025, le CCAS pourra proposer un nouveau projet d'établissement et valider le nouveau règlement d'aide sociale facultative qui permettra de fixer des nouveaux critères d'attributions et les adapter au mieux à la réalité de territoire. Il sera partagé aux partenaires du territoire.

Le CCAS doit poursuivre la modernisation de ses pratiques et la diversification de l'offre à l'attention des linsellois pour lutter contre le non-recours aux droits.

Une étude en lien avec le service finances doit toujours être menée sur la tarification du portage de repas à domicile et les modalités de facturation.

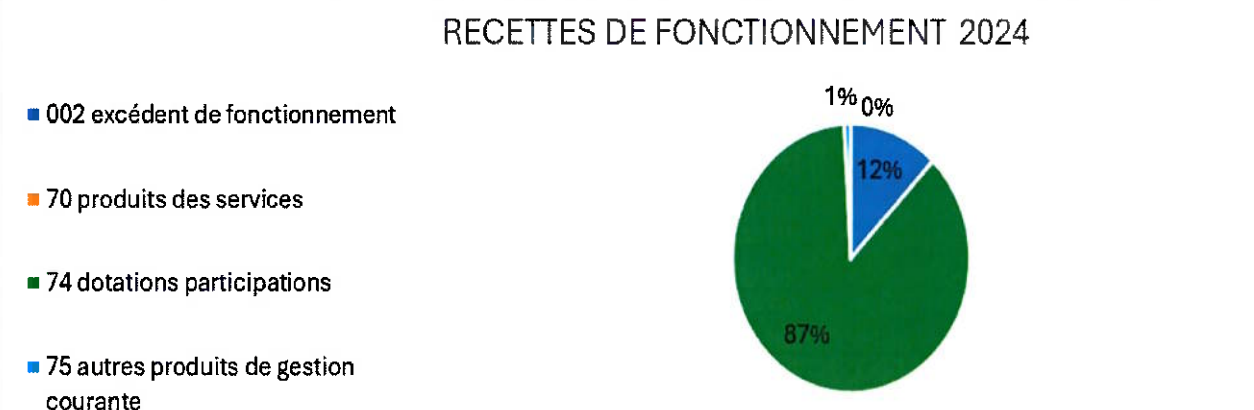
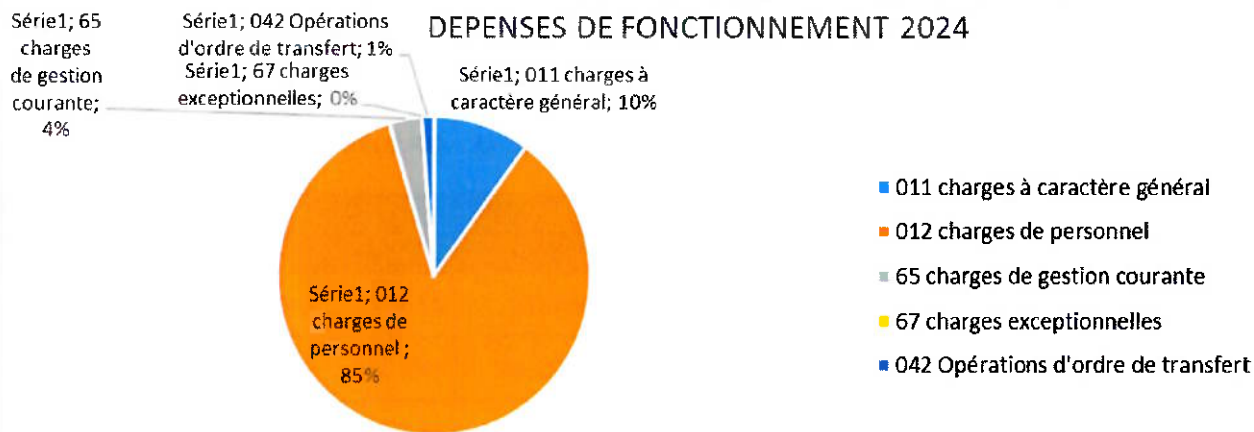
En 2025, la semaine de la santé et la fête de la vie seront des grandes actions de promotion de la santé menées par le CCAS.

Dans le cadre du handicap, la commission communale pour l'accessibilité reste à mettre en place.

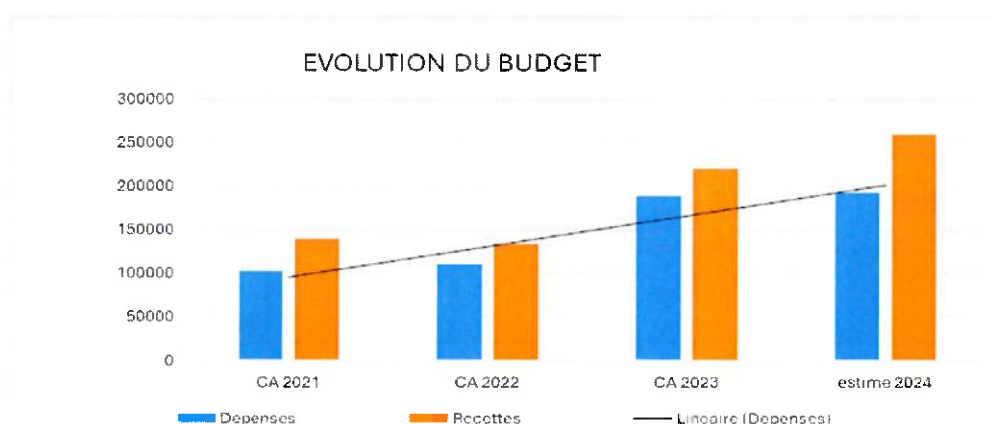
Une attention particulière devra être portée sur les nouveaux outils de communication, notamment le nouveau site internet, afin que les actions mises en place par le CCAS soient mieux connues du plus grand nombre.

Sans anticiper le vote formalisé du Compte Administratif 2024 qui interviendra en avril prochain, la tendance qui se dégage fait apparaître un excédent de **65 984 €**.

Chiffres en €	BP 2022	Réalisé 2022	BP 2023	Réalisé 2023	BP 2024	Réalisé estimé 2024	BP 2025
Fonctionnement							
Dépenses	135 504.30	110 215.27	215 889.63	188 326.26	258 949	192 544,67	292 785
011 charges à caractère général	20 290	17 264.84	30 189.63	18 351.08	27 314	19 334,99	52 685
012 charges de personnel	94 514.30	83 244.67	155 100	154 125.44	199 000	164 183,89	210 000
65 charges de gestion courante	20 500	9 645.76	25 300	13 210.97	29 900	6 591,99	25 200
67 charges exceptionnelles	200	60	400	203.77	300	0	300
042 opérations d'ordre et de transfert			4 900	2435	2435	2433,8	4600
Recettes	135 504.30	133 949.62	215 889.63	219 575.62	258 949	258 529	292 785
002 excédent de fonctionnement	70 304.30	70 304.30	23 489.63	23 489.63	31 249	31249,36	65 985
70 produits des services	2 700	2 125	2800	1 780	0	0	0
74 dotations participations	60 000	60 000	187 000	188 500	225 000	225 000	80 000
75 autres produits de gestion courante	1 500	1 520.32	1600	1 948.77	1 700	2279,39	1 800
77 produits exceptionnels	1 000	0	1000	3 857.22	1 000	0	145 000
Investissement							
Dépenses	0	0	29 305.13	8 915.45	29 370	16 894	20 575
21 immobilisations corporelles	0	0	19 105.13	2 235.45	15289,83	5076,16	17075
27 prêts	0	0	3 500	0	3 500	0	3500
20 Concessions et droits similaires	0	0	6 700	6 680	10580	11 818	0
Recettes			29 305.13	23 434.83	29 370	29368,63	20 575
001 solde d'exécution de la section d'investissement	19 605.13	0	19 605.13	19 605.13	23 435	23434,83	12 475
27autres immobilisations	3 500	0	9 700	3 829.70	3 500	3500	3 500
040 opération d'ordre de transfert de section					2435	2433,8	4 600



Année	CA 2021	CA 2022	CA 2023	Estimé 2024
Dépenses	101429,17	110 459,99 €	188 326,66 €	192 544,67
Recettes	139704,28	133 949,62 €	219575,62	258 528,75
Charges de personnel	83963,12	83 244,67 €	154 125,44 €	164 183,89
Total des aides facultatives	7034,36	9 644,39 €	13 414,74 €	6 591,99

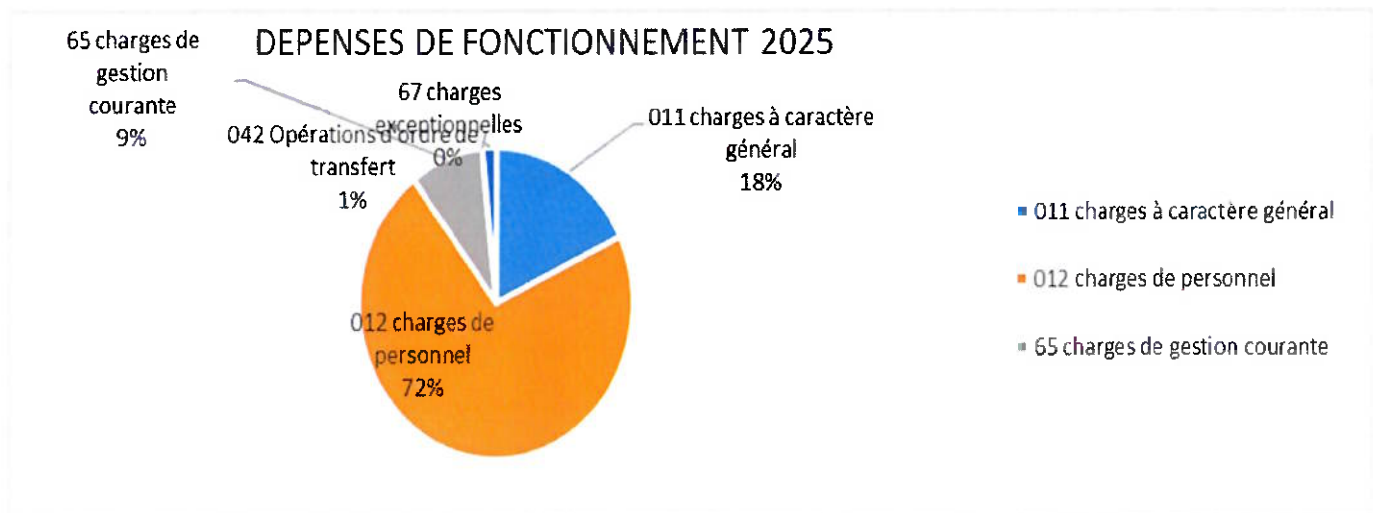


PROJECTION DU BUDGET 2025

- Section de fonctionnement

Dépenses 2025

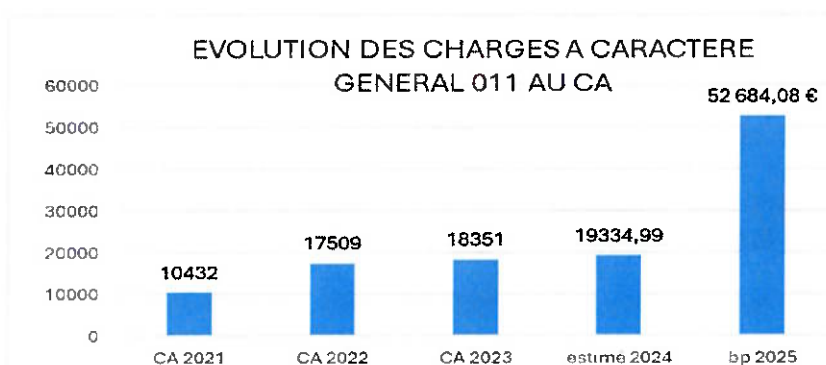
Le budget 2025 du CCAS doit permettre la poursuite des projets en faveur des populations vulnérables et de mener les nouvelles missions concernant les seniors, la santé et le handicap. Les dépenses de fonctionnement seront donc en augmentation pour ne pas porter préjudice aux actions déjà menées par le CCAS.



011 Les charges à caractère général

En 2025, les charges à caractère général seront ainsi en nette augmentation avec le maintien des dépenses prévues au CCAS et ses nouvelles missions à hauteur de 52 684 € soit 18% des dépenses de fonctionnement.

Les dépenses prévues pour les nouvelles missions dont la semaine de la santé et la fête de la vie, augmentent notablement les dépenses fêtes et cérémonies et autres services extérieurs d'environ 27 500€.



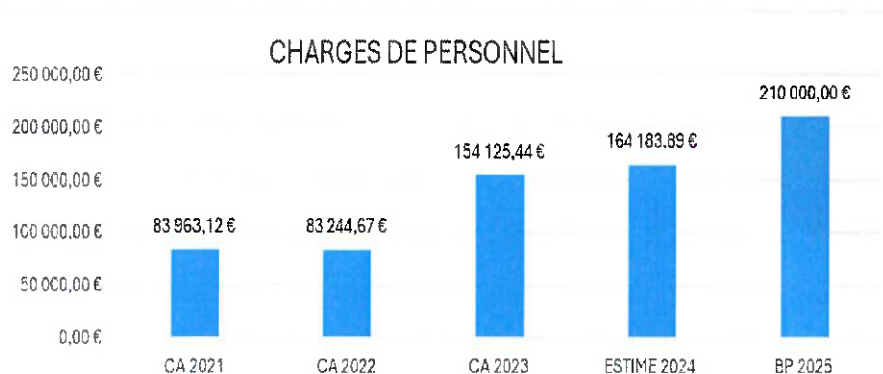
012 Les charges de personnel

Depuis 2023, la masse salariale a évolué significativement avec l'intégration de la nouvelle directrice au budget du CCAS (en remplacement d'un agent qui était mise gracieusement à disposition du CCAS par la Ville), ainsi que l'arrêt en longue maladie d'un agent d'accueil social et son remplacement.

En 2024, la situation reste inchangée, la masse salariale représente ainsi 85% des dépenses de fonctionnement ;

Différentes mesures exogènes ont aussi impacté le budget 2024 telles que :

- L'effet sur une année pleine de l'augmentation de la valeur du point d'indice (+1,5% à partir du 1er juillet 2023) ;
- L'attribution de 5 points d'indice supplémentaires à compter du 1er janvier 2024 ;
- L'effet sur une année pleine de l'augmentation du SMIC au 1er mai 2023 et son impact sur la grille des catégories C ;
- L'effet sur une année pleine des mesures spécifiques bas de grille de 2023 ;
- L'augmentation du SMIC de + 2% à compter du 1er novembre 2024.



Pour l'exercice 2025, les mesures qui influenceront sur la masse salariale sont :

- Le glissement-vieillesse-technicité (GVT) qui désigne l'évolution de la masse salariale d'une administration publique liée au vieillissement et à l'avancement de la carrière des agents ;
- L'augmentation du taux des cotisations patronales de la CNRACL de 3 points passant de 31,65% à 34,65% ;
- L'effet sur une année pleine de l'augmentation du SMIC à compter du 1er novembre 2024 ;
- La participation à la Prévoyance Santé (obligatoire à compter du 1er janvier 2025) pour l'ensemble des agents répondant aux critères d'éligibilité.

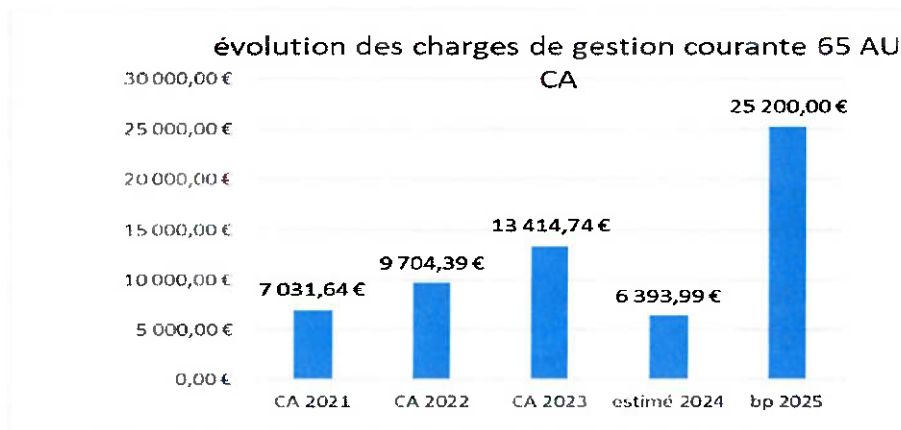
C'est aussi

- L'arrêt en longue maladie d'un agent d'accueil social jusqu'à mi-mai 2025 et son remplacement en cas d'une reprise à mi-temps thérapeutique
- L'avancement d'échelon et de régime indemnitaire pour 2 agents.
- Le recrutement de 2 services civiques pour une durée de 8 mois.

En 2025, une augmentation des dépenses de fonctionnement est donc liée aux charges de personnel évaluées à

210 000 € soit 72 % des dépenses de fonctionnement de 2025. (77% en 2024, 72% en 2023 et 69% en 2022)

065 Les charges de gestion courante



Les dépenses de gestion courante 2024 ne montrent pas une augmentation franche des aides facultatives, il reste encore difficile de mesurer l'impact du contexte de tensions géopolitiques, de crise énergétique et d'inflation, sur les besoins sociaux de la population. Si Le règlement des aides facultatives a été travaillé lors des commissions permanentes, il n'a pas été finalisé en 2024. Le reste pour vivre n'a donc pas encore été réévalué.

La hausse générale des prix impacte tout de même le CCAS dans le cadre des aides facultatives (l'achat de pains et coquilles pour les restos du cœur.

En 2025, il ne semble pas pertinent de maintenir les dépenses d'aides par rapport aux demandes actuelles et aux dépenses réelles, mais plutôt de les remettre au niveau de 2023 avec un budget de charges de gestion courante à 25 200€ soit 9% du BP 2025. Aucune association n'a présenté de demande de subvention au CCAS.

En ce qui concerne les dépenses de charge exceptionnelles et d'opérations d'ordre et de transfert, elles sont évaluées à 4900€.

Recettes 2025

Rappelons que la principale recette du CCAS provient de la subvention accordée par la Ville. Les dons (particuliers et associations) et les recettes liées au patrimoine du CCAS (baux ruraux et droits de chasse) la complètent. On constate que le budget du CCAS est en hausse depuis 2021 avec une évolution de ses dépenses et des recettes.



En 2022, l'excédent cumulé a permis au conseil d'administration de baisser exceptionnellement la subvention en section des recettes de fonctionnement à 60 000€ (soit 45% des recettes de fonctionnement du CCAS).

Dès 2023, la subvention de la Ville augmente à 187 000€ (soit 87 % des recettes de fonctionnement) et à 225 000€ en 2024 toujours à hauteur de 87% des recettes de fonctionnement.

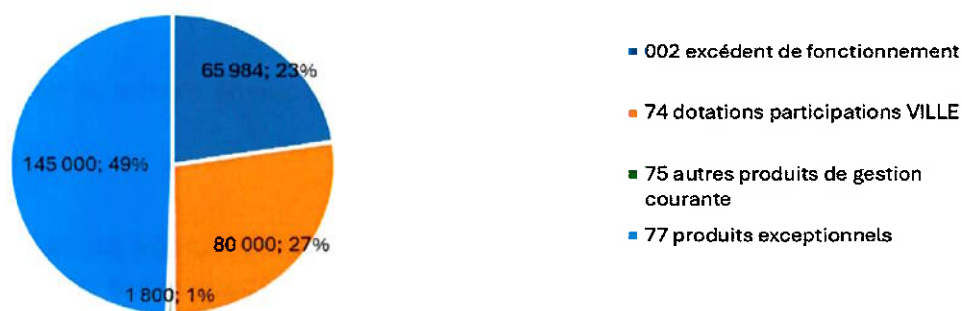
En 2025, l'excédent cumulé, la mise en vente d'un immeuble et d'un terrain appartenant au CCAS permettront d'augmenter les recettes prévisionnelles.

Sur la base de la vente évaluée à 145 000€ par les domaines et d'un excédent cumulé estimé à 65 984€, la subvention de la ville, pourra être exceptionnellement réduite.

Son calcul reste prudent et proposé à hauteur de 80 000€ (soit 27 % des recettes de fonctionnement) au cas où le prix de vente ne serait pas atteint. D'autant plus que le CCAS intègre en 2025 les compétences seniors, santé, handicap initialement gérées par la ville et donc des nouvelles dépenses.

Les dons (particuliers et associations) et les recettes liées au patrimoine du CCAS (baux ruraux et droits de chasse) la complètent à hauteur de 1800€. Ces recettes de fonctionnement (baux ruraux et bail de chasse) n'ont pas connu de changements notables. Depuis 2024, les recettes du marché aux puces ne seront plus affectées au CCAS.

RECETTES DE FONCTIONNEMENT 2025



- La section d'investissement

Dépenses 2025

Le CCAS a toujours pour projet l'achat d'un ordinateur, d'un scanner et d'une imprimante pour permettre un espace numérique autonome.

Dans le cadre de la mise en œuvre du télétravail, il est prévu l'achat d'un nouvel ordinateur portable.

Recettes 2025

Un report d'excédentaire de 12475€ est prévu pour donner suite aux besoins de dépenses d'investissement.

En 2024, le CCAS a fait l'acquisition du nouveau logiciel AFI Mélisande, 2 ordinateurs et 2 tablettes.

Le CCAS reste dans une dynamique de recherche de nouvelles recettes qui viseront à consolider les activités existantes et en créer des nouvelles.

BUDGET PREVISIONNEL 2025

SECTION DE FONCTIONNEMENT

DEPENSES

Chap.	Libellés	Montants
011	Charges à caractère général	52 685 €
012	Charges de personnel	210 000.00 €
065	Autres charges de gestion courante	25 200 €
67	Charges Exceptionnelles	300 €
042	Opérations d'ordre de transfert	4 600 €
Total des dépenses		292 785 €

RECETTES

Chap.	Libellés	Montants
70	Produits des services, du domaine et ventes diverses	0.00 €
74	Dotations, subventions et participations	80 000.00 €
75	Autres produits de gestion courante	1 800.00 €
77	Produits exceptionnels	145 000€
002	Résultat reporté	65 985 €
Total des recettes		292 785 €

SECTION D'INVESTISSEMENT

DEPENSES

Chap.	Libellés	Montants
20	Immobilisations incorporelles	0 €
21	Immobilisations corporelles	17 075 €
27	Autres immobilisations financières	3 500 €
Total des dépenses		20 575 €

RECETTES

Chap.	Libellés	Montants
27	Autres immobilisations financières	3 500 €
040	Opérations d'ordre de transfert entre section	4 600 €
001	Solde d'exécution positif reporté	12 475 €
Total des recettes		20 575 €

